

ORGANISER ET GARANTIR LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT D'ICI 2020

Maurice Leroy, Ancien Ministre, Président du Conseil départemental, signe, aux côtés des différents partenaires¹, la convention de programmation et de suivi des déploiements de FTTH² dans les zones de Blois, Romorantin et Vendôme sur lesquelles Orange s'est engagé.

Dans le cadre du 'Programme National Très Haut Débit' lancé en 2010, Orange a répondu à l'Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement (AMII) pour déployer le réseau FTTH sur **26 communes de l'ancien périmètre d'Agglopolys³, les villes de Vendôme et Romorantin**. Ce déploiement réalisé sur les fonds propres de l'opérateur ne nécessite pas d'investissement de la part des collectivités.

Suite à la définition de ces zones AMII et après un travail de concertation coordonné par le Conseil départemental, Orange et les collectivités ont souhaité signer une convention de programmation et de suivi de déploiement afin de coordonner les initiatives privées et publiques en matière d'aménagement numérique.

Maurice Leroy le souligne « Le Conseil départemental a fait de l'accès au Très Haut Débit pour tous les Loir-et-Chériens une priorité car les enjeux liés au numérique sont fondamentaux pour l'avenir de notre territoire. Le déploiement du Très Haut Débit doit se faire en bonne intelligence, en coopération avec tous les acteurs, pour couvrir tout notre département d'ici 2020 ».

Cette convention **confirme et concrétise les engagements d'Orange en matière de déploiement de la FTTH**. Elle précise également les dispositions prises par les collectivités pour accompagner et faciliter le déploiement, notamment auprès des bailleurs et syndicats pour l'accès aux logements. Le but étant de garantir le **suivi du déploiement dans les conditions et délais attendus**.

Orange a lancé les premiers travaux à Blois dès 2014, ils s'échelonneront dans les communes concernées jusqu'à fin 2020. A Blois, 2 300 logements et locaux professionnels sont déjà raccordables à la fibre. Conformément à la réglementation, le réseau déployé par Orange est entièrement composé de fibre optique, mutualisé et ouvert aux autres opérateurs.

En parallèle, le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du département sera assuré par les acteurs publics. Dans cette mission, le Syndicat Mixte Ouvert "Loir-et-Cher Numérique" joue un rôle de premier plan en rassemblant les grands acteurs institutionnels du département et en structurant les actions.

L'ambition d'ici 2020 est de desservir 100% du département en Très Haut Débit :

- 70% des foyers et locaux professionnels seront raccordés à la FTTH (38% seront financés par les fonds propres de l'opérateur Orange - 28 communes - et 32% par l'investissement public) ;
- Pour les 30% restants, un haut débit de qualité à plus de 10 Mbps (montée en débit filaire ou radio/satellite) sera déployé sur fonds publics.

¹ Avec Yves Le Breton, Préfet de Loir-et-Cher, François Bonneau, Président du Conseil régional Centre Val de Loire, Bruno Janet, Directeur des relations avec les Collectivités locales Groupe Orange, Christophe Degruelle, Président d'Agglopolys, Jeanny Lorgeoux, Sénateur, Maire de Romorantin, et Pascal Brindeau, Maire de Vendôme, Président de la Communauté de communes du Pays de Vendôme.

² Fiber To The Home : fibre jusqu'à l'abonné.

³ Averdon, Blois, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, Chailles, La Chaussée-Saint-Victor, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Fossé, Marolles, Ménars, Monthou-sur-Bièvre, Les Montils, Saint-Bohaire, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Seur, Valaire, Villebarou Villerbon, Vineuil.